

### **Assurance annulation**

L'assurance annulation garantit que, si vous devez annuler votre voyage dans certaines circonstances, vous serez remboursé (en partie) du montant de votre voyage.

La souscription d'une assurance annulation coûte 16 € par personne. Si vous souhaitez utiliser l'assurance annulation, vous devez la souscrire dans les 14 jours suivant la réception de votre récapitulatif de réservation.

L'assurance annulation rembourse entre autres :

- Complications médicales liées à la pratique du sport. Un certificat médical doit être présenté en tout temps;
- Maladie grave, accident ou décès de vous-même, de vos compagnons de voyage ou de membres de votre famille immédiate ;
- Réexamen que vous devez passer pendant la période réservée.

Si vous avez souscrit une assurance annulation et que vous êtes contraint d'annuler votre voyage, vous devez à l'hôtel la somme suivante :

- Plus de 8 semaines avant le départ : aucun
- Jusqu'à 56 jours avant le départ : 25% montant total du voyage
- Jusqu'à 28 jours avant le départ : 50% montant total du voyage
- Jusqu'à 14 jours avant le départ : 75% montant total du voyage
- Le jour de l'arrivée ou plus tard : montant total du voyage

Dans le cas où aucune assurance annulation n'a été souscrite et que l'annulation est malgré tout effectuée, aucun remboursement ne sera effectué.

### **Assurance voyage**

L'hôtel ne peut pas proposer d'assurance voyage. Cependant, nous vous recommandons de souscrire une assurance voyage auprès d'une compagnie d'assurance reconnue.